

## POUR UNE HISTOIRE DES CULTES D'ISTROS

### DOCUMENTS D'ÉPOQUE HELLÉNISTIQUE

PAR

D. M. PIPPIDI

L'histoire des cultes d'Istros est encore à écrire. Elle le sera, sans doute, dans un proche avenir, quand les documents actuellement connus — épigraphiques aussi bien que sculpturaux — auront été tous publiés, ce qui ne saurait tarder<sup>1</sup>. En attendant, on trouvera bon que je fasse connaître ici un certain nombre d'inscriptions d'époque hellénistique intéressant l'histoire des religions et concernant soit ce qu'on pourrait appeler «le fonds ancien» de cultes de la ville des bords du lac Sinoé, soit des divinités plus spécifiquement nouvelles, dont le culte ne s'est répandu en Dobroudja qu'à la faveur des circonstances historiques qui, pour l'ensemble du monde grec, caractérisent les siècles allant de la conquête macédonienne à la conquête romaine.

Comme il m'est arrivé de le faire observer plus d'une fois<sup>2</sup>, un trait de la vie religieuse des colonies du littoral roumain et, partant, de la plus ancienne parmi celles-ci, Istros, c'est l'attachement aux traditions de la mère-patrie (qu'il s'agisse de Milet ou de Mégare<sup>3</sup>), ce qui explique le caractère nettement grec de leurs institutions religieuses, des origines à l'avènement du christianisme, et aussi la persistance surprenante de certains cultes apportés sur les rives de l'Euxin par les premiers colons et qu'on y trouve — toujours vivaces — un millénaire après.

---

<sup>1</sup> Les sculptures et les reliefs — tout au moins les pièces le mieux conservées — seront étudiées par Gabrielle Bordenache, dans *Histria II* (en cours de préparation). De même, une soixantaine d'inscriptions grecques et latines découvertes depuis 1953, sans préjudice du Corpus des inscriptions d'Istros que prépare de longue main le signataire de ces lignes. Sur ce dernier projet, cf. *Klio*, XXXVII, 1959, p. 336—337.

<sup>2</sup> Notamment dans *Istoria României*, I (București, 1960), p. 207—208.

<sup>3</sup> J'ai à peine besoin de rappeler que si Istros et Tomis sont présentées comme des *Μιλησίων ἀποικίαι* par l'unanimité des sources littéraires et épigraphiques, la tradition recueillie par Pomponius Mela II 22, selon laquelle Callatis également aurait été une colonie de Milet, est contredite à la fois par le reste des auteurs antiques (notamment Ps. - Scymnos 761 ss) et par le caractère nettement dorien de la langue et des institutions de la ville. Cf. Krister Hanell, *Megarische Studien*, Lund, 1934, p. 129—130.

Des institutions, on peut mentionner le calendrier — milésien à Istros et à Tomis<sup>1</sup>, mégarien à Callatis<sup>2</sup> — et aussi les fêtes, — identiques — pour autant qu'on en puisse juger — dans les métropoles et les colonies<sup>3</sup>. Quant aux cultes, il suffira de citer celui de Poséidon Hélikonios, divinité tutélaire du Panionion du mont Mycale<sup>4</sup>, qui au III<sup>e</sup> siècle de notre ère jouit à Istros d'une faveur ininterrompue et dont le sacerdoce a dû compter parmi les plus importants de la cité, attendu que, dans l'inscription qui nous en a conservé le souvenir, ἱερεὺς διὰ βίου du dieu est un des personnages les plus considérables non seulement d'Istros, mais aussi de la Pentapole, le pontarque Τίτος Αἴλιος Μιν[ουκιανός]<sup>5</sup>.

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu d'être surpris si (à l'exception du Θεὸς Μέγας, dont la nature et les attributs sont controversés mais dont le caractère syncrétistique ne saurait être nié, ce qui nous empêche de le ranger d'emblée parmi les divinités d'origine grecque<sup>6</sup>, parmi les inscriptions qui suivent, on en trouve qui se rapportent à des divinités du panthéon « homérique », d'autres à des dieux ou héros dont la mention dans les textes est plus récente, mais qui — à des titres divers — participent à la vénération du monde hellénique tout entier. Par ailleurs il n'entre pas dans mes intentions de traiter dans les pages qui suivent, de manière systématique, les problèmes que pose la vie religieuse d'Istros à l'époque hellénistique. Il s'agit essentiellement d'un choix de matériaux intéressant le sujet, dont certains ont déjà fait l'objet, au cours des dernières années, d'une publication à part, tandis que d'autres sont inédits. Leur groupement ne sera toutefois pas inutile, qu'il s'agisse simplement de faciliter l'information de l'historien des religions ou d'ouvrir la voie à l'étude que, depuis plusieurs années déjà, je prépare sur les cultes des villes grecques de la Scythie Mineure<sup>7</sup>.

### Zeus Polieus

L'existence à Istros d'un culte de cette divinité était connue depuis la publication par Tocileseu du fameux décret en l'honneur d'Aristagoras, fils d'Apatourios<sup>8</sup>,

<sup>1</sup> Fr. Bilabel, *Die ionische Kolonisation*, Leipzig, 1920, p. 79—80 et, pour le calendrier d'Istros, tout spécialement, D.M. Pippidi, JOAI, XLIII, 1956, Beibl. 73—74.

<sup>2</sup> Kr. Hanell, *op. cit.*, p. 190 suiv.

<sup>3</sup> Je rappelle à ce propos que les dispositions du traité d'isopolitie entre Milet et Olbia, conclu dès le début de l'époque hellénistique (*Milet*, I 3, p. 289, no. 136 = *Syll.*<sup>3</sup>, 286), supposent tout au moins une grande ressemblance entre les institutions religieuses des deux cités: τῶν Μιλήσιων ἐν Ὀλβιοπόλει ὡς Ὀλβιοπολίτην θύειν ἐπὶ τῶν αὐτῶν βωμῶν καὶ εἰς τὰ ἱερὰ αὐτὰ φοιτᾶν τὰ δημόσια κατὰ τὰ αὐτὰ καὶ Ὀλβιοπολίτας. Aussi n'est-il que naturel que des ouvrages comme ceux de Friedrich Bilabel et Krister Hanell, à peine cités, soient pour une bonne partie consacrés à mettre en lumière les caractères communs de la vie religieuse de métropoles comme Milet et Mégare et de leurs rejetons de la mer Noire.

<sup>4</sup> Hérodote I 149; Strabon VIII 7,2. Sur les rapports vrais ou supposés de ce culte avec Héliké, voir M.B. Sakellariou, *La migration grecque en Ionie*, Athènes, 1958, p. 35—36, et sur Héliké elle-même, Sp. Marinatos, dans *Archaeology*, XIII, 1960, p. 186—193.

<sup>5</sup> J. Weiss, JOAI, XIV, 1911, Beibl. 149—154; D. M. Pippidi, BCH, LXXXIV 1960 (2), p. 456. Pour la persistance du même culte à Tomis, à l'époque romaine, voir G. Perrot, *Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire*, Paris, 1875, p. 447 et Bilabel, *ouvr. cité*, p. 114.

<sup>6</sup> Voir ci-dessous, p. 137—139.

<sup>7</sup> En attendant, cf. également *Dionysische Inschriften aus Histria aus dem 2.—3. Jh.u.Z., Dacia*, N.S., III, 1959, p. 391—413.

<sup>8</sup> AEM, VI, 1882, p. 36, no. 78 (= *Syll.*<sup>3</sup>, 708).

datant de la seconde moitié du I-er siècle av. notre ère<sup>1</sup> et dans lequel, parmi d'autres précisions concernant l'activité de l'évergète, il est dit qu'à un certain moment de sa carrière publique celui-ci aurait revêtu la prêtrise du Maître des Dieux, avant d'accéder à celle d'Apollon Médecin: τῆ τε ἡλικία προκόπτων καὶ προαγόμενος εἰς τὸ θεοσεβεῖν ὡς ἔπρεπεν αὐτῷ πρῶτον μὲν ἐτεῖμῆσεν τοὺς θεοὺς, Διὸς τοῦ Πολιέως ἀναλαβῶν στέφανον καὶ ἱερησάμενος εὐαρέστως ὑπὸ πάντων ἐπὴνγίθη τῶν πολειτῶν<sup>2</sup>. On en a conclu qu'à Istros, à la veille de la conquête romaine, il y avait un temple de Zeus adoré dans l'hypostase de « Gardien » ou de « Protecteur », et cette opinion a régné — incontestable et incontestée — jusqu'à ce que de nouveaux documents soient venus modifier quelque peu nos vues à ce sujet. Il s'agit notamment de la découverte dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler « la zone sacrée » de la cité d'un grand autel de forme presque carrée, dépouillé de toute parure extérieure mais encore imposant par les dimensions (7.26 × 7.21m). Apparemment construit au V-e siècle et, par conséquent, contemporain du temple communément attribué à Aphrodite, plus correctement désigné comme « temple A » (jusqu'à présent l'édifice de beaucoup le plus important mis au jour dans un secteur de la ville où l'exploration ne fait que commencer<sup>3</sup>, l'autel n'a certainement aucune relation avec ce monument, pour la simple raison qu'il en est plutôt éloigné et que l'orientation aussi en est différente<sup>4</sup>. Par ailleurs, aucun indice n'ayant tout d'abord révélé le nom de la divinité à laquelle l'autel était consacré, nous serions toujours dans l'ignorance de ce détail, si la découverte récente d'un document épigraphique n'était venue nous apporter le renseignement désiré<sup>5</sup>.

Il s'agit d'un décret honorifique du III-e siècle, dont le dispositif précise qu'après avoir été gravé sur deux stèles de marbre, il devait être exposé, d'une part, ... [ἐ]ν τῆ ἀγορ[αί] πρ[ὸ] τῆς στοᾶς, d'autre part, ... πρὸ τοῦ [β]ωμοῦ τοῦ Δι[ὸς] τοῦ Πολιέως<sup>6</sup>. Or, l'exemplaire qui nous est parvenu et d'où je transcris ces indications a été découvert à proximité de l'autel anonyme du V-e siècle, tout près d'une base à laquelle la stèle s'adapte parfaitement. De telles bases — faites pour porter soit des inscriptions, soit d'autres ἀναθήματα — ont été trouvées tout autour de l'autel ruiné, ce qui constitue une présomption puissante en faveur de l'identification de ce dernier avec le βωμός devant lequel est censé avoir été exposé notre décret. J'en conclus qu'un culte de Zeus Polieus était institué à Istros dès le V-e siècle et qu'au temps d'Aristagoras la prêtrise de ce dieu comptait parmi les plus considérables de la ville. J'en conclus également qu'au moins jusqu'au III-e siècle il a dû être célébré non pas dans un temple, mai devant un autel, — celui-là même dont la ruine vient d'être dégagée au cours des dernières fouilles, —

<sup>1</sup> D. M. Pippidi, dans *Dacia*, N.S., I, 1957, p. 165—177, suivi par F. G. Maier, *Griechische Mauerbauinschriften*, Heidelberg, 1959, I, p. 260.

<sup>2</sup> Lignes 17—21.

<sup>3</sup> Sur les fouilles exécutées dans la zone sacrée d'Istros depuis 1950, D. M. Pippidi, *Historia I* (Buc. 1954), p. 231—278, et les rapports préliminaires publiés dans SCIV, VI, 1955, p. 529—531; *Materiale*, IV, 1957, p. 10—16; V, 1959, p. 283—288; VI, 1959, p. 265—274; VII, 1960, p. 229—234.

<sup>4</sup> Voir le plan d'ensemble du secteur fouillé dans *Materiale*, VI, 1959, p. 268, pl. II.

<sup>5</sup> D. M. Pippidi, *Știri noi despre legăturile Histriei cu geții în epoca elenistică*, SCIV, XI, 1960, p. 39—54 (version française dans *Studii Clasice*, III, 1961, p. 53—66).

<sup>6</sup> Lignes 23—24.

puisque, s'il en avait été autrement, dans la partie du dispositif concernant l'exposition du décret nous aurions lu non pas: . . . πρὸ τοῦ [β]ωμοῦ τοῦ Δι[ὸς] τοῦ Πολιέως, mais, selon toute vraisemblance: . . . ἐν τῶι ἱερῶι τοῦ Διὸς τοῦ Πολιέως.

### Déméter

En contraste frappant avec la situation constatée de longue date dans les autres colonies grecques des côtes ouest et nord de la mer Noire, où le culte de Déméter est attesté presque sans interruption depuis le IV<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'époque romaine, à Istros aucune inscription et aucun relief publiés à ce jour ne nous font connaître la présence de la déesse d'Eleusis parmi les divinités du panthéon local. Quoi qu'on en ait pu penser, il faut croire qu'il n'y a là qu'un effet du hasard, puisqu'une vérification attentive des dépôts du chantier a permis d'y reconnaître au moins deux pièces se rapportant au culte en question — modestes, il est vrai, mais qui suffisent à étayer la conclusion qu'en cette matière comme en toute autre il n'y a presque pas de différence à enregistrer dans la vie matérielle et spirituelle des colonies grecques de la mer Noire.

Des deux documents, l'un est un relief datant du I<sup>er</sup> ou du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, l'autre une inscription fragmentaire d'une époque plus difficile à déterminer, mais que je n'hésite pas, quant à moi, à attribuer à l'époque hellénistique. Aussi n'est-ce que de cette dernière que je m'occuperai à cette place, différant l'étude de l'autre jusqu'au prochain volume de l'ouvrage collectif dédié aux fouilles d'Istros (*Histria II*), dont la publication ne saurait tarder.

1. — Mus. d'Histria, inv. no. 104. Fragment d'une plaque rectangulaire de marbre, moulurée en haut et en bas, brisée à gauche et à droite. Le lieu et la date précise de la découverte sont inconnus, mais il s'agit sans doute d'une des années allant de 1928 à 1941. Hauteur (moulures comprises): 12 cm; longueur maxima: 24 cm; épaisseur: 5 cm. Hauteur de lettres: 12 mm (*omicron* et *théta* plus petits: à peine 6 mm). Gravure soignée, profonde.

[Ἀπο]λλωνίς Διογέ[νους, γυνή]  
[δὲ e.g. Εὐαι- *sive* Πολυαι]νέτου τοῦ Ἀθηνά[δου],  
[Δημ]ήτρι ἄρξασα.

Au début de la l. 2 on reconnaît sans peine la barre inclinée et la haste droite d'un N. — De même, au début de la l. 3, la barre horizontale et la partie supérieure de la haste droite d'un H. — Après ΑΡΞΑΣΑ, *uacat*.

Comme je n'ai pas manqué de le faire noter en commençant, la dédicace d'Apolônios représente le premier témoignage épigraphique de l'existence à Istros d'un culte dédié à Déméter, à une époque où de telles marques de piété sont fréquentes dans les autres colonies des côtes septentrionale et occidentale de la mer Noire<sup>1</sup>. Ce qui, néanmoins, dans ce texte, mérite d'éveiller tout particulièrement l'attention,

<sup>1</sup> Pantikapaion: IPE, II, 7, 13, 20; Callatis: *Dacia*, I, 1924, p. 139, no. 2; III—IV, 1927/32, p. 451 b; *Dacia*, N.S., II, 1958, p. 212; Dionysopolis: IGB, I, 21; Mesambria: IGB, I, 342. Sur la religion éleusienne à Tomis, voir Gabriellé Bordenache, dans ce même volume, p. 281; sur Héraclée Pontique et Byzance, où la déesse porte l'éπίκλησις mégarienne de Μαλοφόρος, Kr. Hanell, *ouvr. cité*, p. 180—181.

c'est le participe ἄρξασα, lequel — dans son acception la plus stricte — laisserait comprendre que l'hommage à la déesse a été occasionné par l'heureux achèvement d'une magistrature, et plus précisément de la magistrature suprême — l'archontat. Pareille interprétation ne laisse toutefois pas de surprendre, vu que dans l'état présent de la documentation la participation des femmes à la vie publique des villes grecques représente, sinon une nouveauté absolue<sup>1</sup>, du moins une nouveauté



Fig. 1

pour l'époque à laquelle je suis tenté d'attribuer le texte: le III-e siècle av. notre ère. On sait en effet que pour les premiers siècles de l'époque romaine nous ne manquons pas d'indications sur la part prise par les femmes riches et bien nées à la vie politique et sociale — pour ne rien dire de la vie religieuse — de leurs patries, qu'il s'agisse de colonies ou de villes de la Grèce propre. Pour commencer par un exemple emprunté à l'histoire d'Istros, il suffira de rappeler le décret en l'honneur d'Aba, femme de Hérakon, édité et commenté par Em. Popescu, qui lui assigne comme date les années 140—160 de notre ère<sup>2</sup>. Toujours de cette époque il y aurait à citer — outre certains textes analysés par Christiane Dunant et Jean Pouilloux<sup>3</sup> — l'importante épigramme thasienne publiée dernièrement par Georges Daux<sup>4</sup>, ainsi que plusieurs inscriptions honorifiques d'Héraklée de la Salbaké étudiées par Jeanne et Louis Robert<sup>5</sup>.

En mentionnant l'accès à la gèrousie d'une femme, Flavia Vibia Sabina, une inscription de Thasos connue depuis longtemps souligne avec insistance le fait qu'un tel honneur n'avait jamais été accordé auparavant à une femme: μόνην καὶ πρώτην τῶν ἀπ' αἰῶνος μετασχούσων τῶν ἴσων τειμῶν τοῖς γερουσιάζουσιν<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> P. Paris, *Quatenus feminae rei publicae... attigerint*, Paris, 1891; O. Braunstein, *Die politische Wirksamkeit der griechischen Frau*, Leipzig, 1911 (*non vidi*).

<sup>2</sup> SCIV, 1954, p. 449—464, repris et complété dans *Dacia*, N.S., IV, 1960, p. 273—296.

<sup>3</sup> *Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos*, II (Paris, 1958), p. 123—124.

<sup>4</sup> BCH, LXXII, 1958, p. 314—318. Cf. J. Pouilloux, *RÉA*, LXI, 1959, p. 290—291.

<sup>5</sup> *La Carie*, vol. II (Paris, 1954), p. 173—176. Cf. L. Robert, *RÉA*, LXII, 1960, p. 295, n. 1.

<sup>6</sup> IG, XII, 8, 389; cf. Fr. Poland, *Geschichte des griechischen Vercinswesens*, Leipzig, 1909, p. 297.

En fait, dès la fin de l'époque hellénistique, on ne manque pas de conférer à des femmes toute sorte de distinctions — parfois importantes —, comme on l'a souvent noté et comme il résulte, entre autres exemples éloquentes, de la série de décrets thasiens votés en l'honneur de la prêtresse Ἡπίη, fille de Dionysios<sup>1</sup>. En cette occasion et dans la plupart des cas invoqués, il s'agit de dignités religieuses, mais plus d'une fois aussi il est question de dignités civiles, de magistratures proprement dites, qui pendant des siècles avaient été réservées exclusivement aux hommes. Dans l'épigramme funéraire à peine citée, une femme, Epikydilla, se félicite d'avoir exercé l'archontat à deux reprises, en compagnie de son époux Python<sup>2</sup>; dans une inscription de Priène, toujours du I-er siècle av. notre ère, une autre femme, Phylé, est vantée pour les capacités dont elle avait fait preuve dans l'exercice de la plus haute magistrature de sa patrie<sup>3</sup>.

Il ne manque donc pas d'analogies susceptibles d'étayer l'interprétation proposée ci-dessus à notre dédicace, et ceci pourrait constituer un exemple intéressant l'ensemble du monde grec, si précisément l'importance de cette conclusion n'était faite pour recommander la prudence. Ce qui, dès l'abord, rend hésitant, c'est la date élevée que ses caractères paléographiques nous obligent d'assigner au document. Car, au début de l'époque hellénistique, la participation des femmes à la vie publique est douteuse, et encore plus quand il s'agit de l'exercice de la magistrature suprême. Sur ce point, Istros aurait-elle devancé les πόλεις de la Grèce métropolitaine et les autres colonies de la mer Noire? L'hypothèse apparaît peu probable. Dès lors, il reste logiquement deux solutions possibles: ou bien l'inscription n'est pas du III-e siècle mais sensiblement plus récente (I-er siècle avant ou I-er siècle de notre ère), ou encore, dans ce contexte, ἀρξασα n'a pas la signification précise dont il a été question, mais une acception plus vague, se rapportant soit à une magistrature de moindre importance, soit même à une prêtrise.

Pour ce qui est de la chronologie, une familiarité déjà longue avec les inscriptions d'Istros m'oblige à m'en tenir à la date proposée<sup>4</sup>. Quant à l'interprétation moins stricte à donner à ἀρξασα, elle reste naturellement possible, en attendant les découvertes qui viendront peut-être élucider ce point obscur de l'organisation politique d'Istros préromaine.

## Aphrodite

Tout comme Déméter, dont le culte probablement très ancien n'est attesté à Istros qu'à partir du III-e siècle, la déesse au « trône étincelant » ne fait son apparition dans l'épigraphie de notre colonie qu'à l'époque hellénistique. Apparition modeste, il faut bien le dire, puisqu'il s'agit en tout et pour tout de deux textes — une dédicace et une base de statue — qui, pour précieux qu'ils soient, ne sau-

<sup>1</sup> BCH, LXXXIII, 1959, p. 362—397.

<sup>2</sup> ... δις ἀρξαντές τε πολίταις: Daux, *loc. cit.*, p. 315; cf. Pouilloux, *RÉA*, LXI, 1959, p. 294—295.

<sup>3</sup> *Inscripfen von Priene*, hersg. von Fr. Hiller von Gaertringen, Berlin, 1906, no. 208; cf. W. W. Tarn, *La civilisation hellénistique* (tr. fr. J. Lévy), Paris, 1936, p. 97.

<sup>4</sup> Cf. ci-dessous, p. 138, fig. 5, l'inscription gravée sur l'architrave de temple du Θεός Μέγας; de même les reproductions de plusieurs inscriptions monumentales datées, dans *Samothrace*, II, 1, New York, 1960, pl. IV—VII, — toutes du III-e siècle.

raient compenser les renseignements qui nous font défaut sur les formes plus anciennes qu'aura revêtues l'adoration d'Aphrodite dans la ville des bouches du Danube.

2. — Musée d'Histria, inv. no. 304 [A 378]. Fragment d'une stèle en marbre à deux registres, brisé à gauche et, dans une plus petite mesure, à droite, décou-



Fig. 2

vert on ne sait exactement dans quelles conditions au cours d'une des campagnes de fouilles allant de 1928 à 1941. Du registre supérieur, orné naguère d'un relief, ainsi que de la moulure qui séparait la sculpture de la surface écrite, il ne reste absolument rien. Il en est de même de la partie inférieure de la stèle, où — à en juger par l'espace laissé libre au-dessous de la ligne 3 — le texte ne semble guère avoir continué. Dimensions en centimètres: 13 × 15 × 13,60. Hauteur moyenne des lettres: 1 cm (Y et Δ: 12 mm; O et Ω: 6—7 mm). III-e siècle av. notre ère.

[..... Ἡφαί]στοδώρου,  
[..... τοῦ Ἀ]πολλωνίου γυν[ή],  
[.....] ώρου Ἀφροδί[τη].

Au début de la ligne 1, les bras divergents d'un Σ. — A la fin de la ligne 2, lacune d'une lettre. — La ligne 3 commence par un Ω toujours visible; du *vota* final on distingue la moitié supérieure de la haste.

3. — Musée d'Histria, inv. no. 112. Bloc de marbre de forme presque carrée, découvert on ne sait exactement dans quelles conditions entre 1928 et 1941. Au

centre de la face supérieure, cavité circulaire ayant probablement servi à fixer la statue que la base a portée dans l'antiquité; deux autres trous symétriques, du côté opposé à la face écrite, semblent avoir été faits par des crampons du type dit « en queue d'aronde ». Sur la face inférieure du bloc, on observe également trois trous profonds: deux carrés, latéraux; un troisième, rectangulaire, au centre. Hau-



Fig. 3

teur de la pierre: 19 cm; longueur de la face supérieure (où le bloc était orné d'une moulure, aujourd'hui endommagée): 57 cm; longueur de la face inférieure (brisée aux extrémités): 51 cm; largeur: 61 cm. Hauteur des lettres: 20—25 mm. L'inscription est inscrite dans un cadre rectangulaire presque aussi grand que la face du bloc sur laquelle elle est gravée. A en juger par l'écriture, du II-e siècle av. notre ère.

Ἀπολλώνιος Μητροβίου  
[Ἀφρ]οδίτηι Πισντία ἐπηκόωι.

La I-ère ligne se lit sans difficulté. — Au commencement de la ligne 2, les trois premières lettres à peu près effacées.

Comme il est aisé de s'en apercevoir, des deux dédicaces, ce n'est que la plus récente qui, du point de vue de l'histoire des religions, présente un intérêt certain. Les problèmes que soulève la plus ancienne sont uniquement d'ordre épigraphique, en ce sens qu'à cause du mauvais état de conservation de la pierre il est malaisé d'en restituer la teneur de manière satisfaisante. Tout au plus comprend-on que la dédicace provient d'une femme, — fille d'Héphaïstodôros, épouse d'un personnage dont le patronymique, seul nous a été conservé: [Ἀ]πολλωνίου. Il se pourrait néanmoins que ce dernier fût le patronymique d'Héphaïstodôros, ce qui nous obligerait de donner de l'ensemble de la dédicace une lecture différente, quelque chose comme: [... Ἡφαίστοδωρου / [τοῦ Ἀ]πολλωνίου, γυν[ῆ] δὲ] / [...]ώρου, Ἀφροδί[τηι]. Pour trancher la difficulté il faudrait connaître la longueur des lignes, ce qui, dans l'état présent de la pierre, me paraît impossible.

Quoi qu'il en soit de cette question, ce qui ne saurait être mis en doute c'est le fait que le relief et la dédicace qui l'accompagne ont dû être également consacrés à Aphrodite, et cela dès le III-e siècle, à en juger par l'écriture, dont les caractères ne sauraient tromper. Il y a donc des chances pour qu'au commencement

de l'époque hellénistique il ait déjà existé à Istros un sanctuaire de la déesse, quelle qu'ait pu être l'hypostase sous laquelle elle était adorée et sans préjudice de la question de savoir si le temple découvert en 1950 dans la zone sacrée de la cité est réellement un temple d'Aphrodite, comme Pârvan en avait eu le soupçon<sup>1</sup> et comme on continue parfois à l'affirmer, sans qu'on ait pour cela des arguments péremptoirs.

Le temple en question est sis dans le voisinage immédiat de la mer<sup>2</sup>, aussi n'est-ce pas sans intérêt qu'on apprend — grâce à la base en marbre que nous publions aujourd'hui et qui a probablement soutenu une statue de culte — qu'au II<sup>e</sup> siècle Aphrodite était adorée à Istros en tant que divinité de la mer et des marins, que son *ἐπίκλησις* locale était celle de Πύρτια. Or, on sait qu'en dépit de l'ancienneté et aussi de la grande popularité d'une religion répandue à travers l'ensemble du monde grec<sup>3</sup>, les témoignages d'un culte d'Aphrodite marine — Ποντία, Λιμενία, Ναυαρχίς, Εὐπλοία — sont extrêmement rares et localisés exclusivement dans les ports, ce qui, comme l'a suggéré naguère Wilamowitz, s'explique probablement par l'origine étrangère de la déesse et aussi par le fait que les premières places où son culte s'est implanté ont été forcément des cités de la côte<sup>4</sup>.

Quelle que soit sur ce point la vérité, retenons du moins le fait que, d'après une récente enquête de Kruse<sup>5</sup>, des cultes d'Aphrodite Ποντία ne sont attestés à ce jour qu'en quelques endroits seulement: Troèzène et Hermione dans la Grèce propre<sup>6</sup>, Cyzique dans la Propontide<sup>7</sup>, Teiristasis sur la côte thrace<sup>8</sup>. En attendant la publication trop longtemps retardée d'une loi sacrée de Cos concernant le culte de la même divinité<sup>9</sup>, notre base d'Istros s'inscrit donc au nombre des rares témoignages ayant trait au culte d'Aphrodite Ποντία dans l'ensemble du monde grec et, si l'on tient compte de la possibilité que le temple de la zone sacrée mentionné ci-dessus soit un temple d'Aphrodite, on conviendra que son intérêt s'accroît d'autant.

Dans les autres colonies grecques de la mer Noire le culte d'Aphrodite est en général peu répandu: aucun document provenant des ports de la côte thrace, un temple d'époque romaine dans la Chersonèse Taurique<sup>10</sup>, deux dédicaces d'époque hellénistique découvertes respectivement dans les villes de Pantikapaion et d'Olbia. En échange, dans ces derniers textes, la déesse est gratifiée d'épithètes qui rappellent sa qualité de protectrice de la navigation: Ναυαρχίς dans la capitale du Bosphore<sup>11</sup>, Εὐπλοία à Olbia<sup>12</sup>, où, par ailleurs, comme veut bien me le communiquer M. Tadeusz Zawadzki, de l'Université de Poznan, au cours de la

<sup>1</sup> Anuarul Com. Mon. Istorice, 1915, p. 199—200 (= *Raport asupra activității Muzeului Național de Antichități*, București, 1916, p. 25—26).

<sup>2</sup> *Histria I*, p. 231—278; D. M. Pippidi, *Der sogenannte Aphroditeempel zu Istros*, dans *Ethn.-Arch. Forschungen*, VI, 1959, p. 72—83.

<sup>3</sup> M. P. Nilsson, *The Minoan-Mycenaean Religion and its Survival in Greek Religion*<sup>2</sup> (Lund, 1950), p. 336, 397; *Geschichte der griechischen Religion*, München, 1941, p. 491 et suiv.

<sup>4</sup> *Der Glaube der Hellenen*, Berlin, 1931, I, p. 98.

<sup>5</sup> RE, XXII 29.

<sup>6</sup> Euripide, *Hippolyte*, 415, 522; Pausanias, II 34, 11.

<sup>7</sup> AM, VI, 1881, p. 46, no. 6; VII, 1882, p. 255, no. 27; X, 1885, p. 206, no. 30.

<sup>8</sup> AM, IX, 1884, p. 75, no. 8.

<sup>9</sup> R. Herzog, dans AA, 1903, col. 197; cf. L. Robert, BCH, LVII, 1933, p. 468, n. 1.

<sup>10</sup> IPE, I<sup>2</sup>, 440.

<sup>11</sup> IPE, II, 25.

<sup>12</sup> IPE, I<sup>2</sup>, 168.

campagne 1959 on aurait trouvé dans les fouilles de l'agora une nouvelle inscription concernant le culte qui nous intéresse — dédicace inédite conservée au Musée de Kiev.

### Asclépios

Sur le culte d'Asclépios à Istros, à l'époque hellénistique, il y a peu de chose à dire, attendu que le premier document s'y rapportant vient seulement d'être découvert. Encore faut-il ajouter qu'il s'agit d'une inscription mutilée à tel point que le nom même du dieu n'y apparaît que comme une restitution conjecturale.

4. Musée d'Histria, inv. no. 358. Fragment d'une plaque de marbre brisée à gauche, à droite et en bas, trouvé au cours des travaux de déblayement de l'en-



Fig. 4

ceinte hellénistique, pendant l'été 1952. Dimensions en centimètres: 12 × 27 × 9. Hauteur des lettres: lignes 1—2: 25 mm (*omega*: 15 mm seulement); ligne 3: 15 mm. Sur les conditions de la découverte, cf. encore SCIV, IV, 1953, p. 112.

[Ἀπο]λλωνίδης . . . . .  
 [Ἀσκλη]πίωι ἐξ[χρῆν *sive* -χαριστήριον]  
 [. . . . Ἡρακλ]είδης . . .

Au début de la ligne 1, extrémité inférieure d'une haste inclinée à gauche. — Ligne 2, au début, l'angle d'un Λ, suivi des extrémités supérieures des hastes d'un Η; à la fin, en haut et en bas, traces évidentes d'un Χ. — Ligne 3, au début, Λ certain; après le Σ final, extrémité supérieure d'une haste verticale.

### Les Muses

Dès 1923, une inscription mutilée publiée par Pârvan dans *Histria VII*, p. 9, no. 5, en faisant connaître l'existence à Istros d'un Μουσεῖον (sur lequel, au demeurant, les indications du texte étaient à tel point sommaires que le regretté

savant pouvait difficilement échapper au risque d'en méconnaître la nature, en émettant l'hypothèse qu'il se serait agi d'une « université ou académie, dans le sens actuel de ces mots »<sup>1</sup>), laissait entendre qu'au III-e siècle le culte des Muses fleurissait déjà dans la plus ancienne colonie milésienne de la Dobroudja. Cette conclusion était heureusement confirmée par la mention dans le même document d'*agônes* périodiques, servant de cadre au couronnement des évergètes, ainsi que par la découverte — presque simultanée — de plusieurs reliefs de caractère agonistique<sup>2</sup>. Cependant des informations circonstanciées sur le Μουσεῖον allaient nous être fournies seulement trente ans plus tard, grâce à la découverte d'un second exemplaire du décret dont Pârvan n'avait eu à sa disposition qu'un tout petit fragment. Ce nouveau texte, publié dans *Histria I*, p. 476, no. 1, permet d'écarter résolument l'hypothèse selon laquelle, vers l'époque où venait d'être fondé le Musée d'Alexandrie<sup>3</sup>, Istros aurait disposé d'une institution d'enseignement supérieur et d'un centre de recherche scientifique<sup>4</sup> dont — même à une époque plus tardive — bien peu de cités ont pu s'enorgueillir<sup>5</sup>. Ce qu'on y lit, par contre, et qui doit uniquement retenir notre attention dans le présent travail, c'est qu'un temple des Muses — bâti comme une fondation privée par un citoyen d'Istros, Diogène fils de Glaukias — ayant été rendu public, dans la seconde moitié du III-e siècle, par l'héritier du fondateur, Diogène fils de Diogène (lequel, par la même occasion, avait offert à la cité une somme de 300 statères d'or, destinée à couvrir les frais occasionnés par les sacrifices traditionnels et les réunions périodiques du peuple) ce dernier avait été gratifié du sacerdoce des Muses, ainsi que du privilège d'accomplir le premier le sacrifice lors de la fête des déesses: ἀ[ν]ατεθ[ε]ϊκότος δὲ τὸ μουσεῖον τοῦ πατρὸς αὐτοῦ Διογέ[ν]ους τοῦ Γλαυκίου καὶ λειοπέτος εἰς θυσίαν<sup>6</sup> ταῖς Μούσαι[ς] καὶ σύν[οδο]ν<sup>7</sup> τῶι δῆμῳι χρυσοῦς τριακοσίου εἰν[αι] ἀ[β]δὸν ἱερέα Μουσῶν καὶ προθύειν τοῖς Μουσεῖοις<sup>8</sup>.

De plus, en sa qualité de ἱερεὺς τῶν Μουσῶν, Diogène allait être convié à prendre part à tous les sacrifices offerts aux frais de la cité, à l'instar des prêtres

<sup>1</sup> *Ouvr. cité*, p. 12.

<sup>2</sup> AA, 1915, col. 268, fig. 18. Dans le même ordre d'idées, on peut relever le fait que parmi les sculptures d'époque hellénistique découvertes au cours des fouilles il existe au moins une statuette de Muse (vraisemblablement Terpsichore), qui sera publiée incessamment par Gabrielle Bordenache.

<sup>3</sup> « Entre 320 et 260 av. J. Chr. », pour citer les termes mêmes de Pârvan, *Histria VII*, p. 12.

<sup>4</sup> Rigoureusement parlant, l'auteur d'*Histria VII* postulait l'existence à Istros de deux μουσεῖα, s'autorisant d'une conjecture d'Ad. Wilhelm qui, à la ligne 8 du fragment, croyait pouvoir restituer: [τ]ὸ Μουσεῖον τὸ ὑπ'α[...], là où le texte plus complet découvre ultérieurement nous a montré qu'il fallait lire: ..τὸ Μουσεῖον τοῦ πατρὸς (*Histria I*, p. 477, no. 1, ligne 15).

<sup>5</sup> Sur les μουσεῖα du monde ancien aux époques hellénistique et romaine, voir, outre l'article de Müller-Graupa, dans RE XVI, col. 797 ss., H.-I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*<sup>2</sup> (Paris, 1958), p. 261—263; sur la politique scolaire des empereurs, plus spécialement, C. Barbagallo, *Lo Stato e l'istruzione pubblica nell'Impero romano*, Catania, 1911, p. 34 et suiv.

<sup>6</sup> θυσίαν est une conjecture de Jeanne et Louis Robert, RÉG, LXVIII, 1955, p. 240, pour ουσίαν qu'on lit sur la pierre.

<sup>7</sup> Encore une leçon de Jeanne et Louis Robert, RÉG, LXVIII, 1955, p. 240. Sur les σύνοδοι à Istros, à l'époque hellénistique, voir *Istros*, I, 1934, p. 123, l. 15 et suiv.; SCIV, VII, 1956, p. 349, l. 11.

<sup>8</sup> *Histria I*, p. 477, no. 1, lignes 15—18. Sur le sens de προθύειν dans ce contexte, voire L. Ziehen, dans Rhein. Museum, 1904, p. 391—406, et L. Robert, *Études épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938, p. 20.

tres des autres divinités et, tout comme ceux-ci, orné de la couronne sacerdotale: παρακαλεῖσθαι δὲ αὐτὸν καὶ εἰς πάσας τὰς θυσίας τὰς δημοτελεῖ[ς κ]αὶ στεφανηφορεῖν μετέχοντα πάντων τῶν αὐτῶν τοῖς λοιποῖς ἱερέουσιν...<sup>1</sup>.

Enfin, et toujours en récompense de ses libéralités, le sacerdoce des Muses devait rester héréditaire dans la famille du bâtisseur du Μουσεῖον, en revenant à chaque génération à l'aîné de ses descendants mâles: κατὰ τα[ῦ]τά δὲ ὑπάρχειν τὴν ἱερωσύνην τοῖς ἐκ[γό]νοις αὐτοῦ τῶν ὄντων ἀεὶ τῷ πρεσβυτάτῳ.<sup>2</sup> Cette disposition se lit également dans un décret du II-e siècle dont il sera question plus loin, à la différence près que, dans ce dernier document, il est question de la prêtrise des Dieux de Samothrace<sup>3</sup>. Comme dans tant d'autres cités du monde grec, à Istros, à l'époque hellénistique, un sacerdoce perpétuel pouvait donc constituer la récompense de services rendus à la collectivité, et il est notable que des deux exemples de ce genre parvenus à notre connaissance le plus ancien concerne précisément le culte des Muses.

### Pancreatès et Niké

Jusqu'à ces tout derniers temps un culte du héros Pancreatès en Scythie Mineure n'était guère connu, et cela en dépit du fait qu'un document publié par Pârvan dès 1916 s'y rapporte sans conteste possible. Il s'agit d'un autel de petites dimensions — vraisemblablement du II-e siècle av. notre ère — dont l'inscription, assez bien conservée, a été restituée par le premier éditeur comme suit:

[Ἀφροδίτῃ]  
παγκρατ[ίστηι] (sive παγκρατ[εῖ])  
καὶ νικη[φόρῳ]<sup>4</sup>.

Pendant de longues années, ces leçons n'ont guère suscité de commentaire. Quant à l'inscription, disparue d'Istros au cours de la première guerre mondiale et signalée beaucoup plus tard à Varna<sup>5</sup>, elle vient d'être publiée pour la troisième fois par Georgi Mihailov dans le I-er volume des *Inscriptiones Graecae in Bulgaria reperiae*<sup>6</sup>, d'une manière bien plus satisfaisante que celle de ses prédécesseurs:

Παγκρατ[εῖ]  
καὶ Νίκη (uel — η[ι]).

Ainsi qu'il m'est arrivé de le faire observer récemment<sup>7</sup>, cette restitution peut être considérée comme sûre, rien dans l'aspect de l'autel n'autorisant la supposition qu'au-dessus de la première ligne conservée il y ait eu une autre, aujourd'hui disparue. Il ne saurait donc être question d'attribuer l'autel à Aphrodite, comme le voulait Pârvan, ou à toute autre divinité dont ΠΑ ΓΚΡΑΤ... et ΝΙΚΗ...

<sup>1</sup> *Ouvr. cité*, p. 477, no. 1, lignes 18—21.

<sup>2</sup> *Ouvr. cité*, p. 477, no. 1, lignes 21—22. Τα[ῦ]τά est une correction de J. et L. Robert, RÉG, LXVIII, 1956, p. 240; dans mon édition, je lisais: τα[ῦ]τα.

<sup>3</sup> Ci-dessous, p. 139.

<sup>4</sup> *Histria IV*, p. 549, no. 9.

<sup>5</sup> BSA Varna, VIII, 1951, p. 28, no. 60.

<sup>6</sup> *Serdicae*, 1956, p. 145, no. 300.

<sup>7</sup> *Dacia*, N.S., V, 1961 (en cours d'impression).

seraient simplement les épithètes<sup>1</sup>. Tout au contraire, ce sont les noms de deux divinités différentes qu'on lit sur la pierre, et c'est à toutes les deux que l'hommage s'adresse à titre égal, encore qu'à première vue leur rapprochement puisse surprendre. C'est que, si, comme on le conçoit aisément, un culte de Νέβη dans une cité grecque n'a en soi rien de surprenant, un dieu ou un héros Παγκράτης nous était tout à fait inconnu jusqu'à la récente découverte — en Attique, sur le bords de l'Ilissos — d'un sanctuaire en plein air voué à cette divinité, exploré par J. Meliadis<sup>2</sup>. Les reliefs qu'on y a découverts représentent Pancratès sous les traits d'Héraclès avec la massue et la peau de lion — soit imberbe, soit barbu, soit enfant. De plus, comme ces sculptures montrent tantôt une jambe, tantôt une main, on en peut conclure que cet héros était un héros guérisseur.

Il ne saurait être question, à cette place, de pousser plus loin l'examen des origines et du caractère de cette divinité, et encore moins de s'attarder sur le bien fondé d'une hypothèse comme celle formulée par A. N. Oikonomidis, selon laquelle en Attique Pancratès aurait été simplement le nom d'Alexandre divinisé<sup>3</sup>. Pour ne pas m'éloigner du but de la présente étude, je me contenterai de relever, avec Jeanne et Louis Robert, le fait qu'« un dieu ou un héros Pancratès a pu exister aussi en d'autres lieux qu'en Attique, et sans nécessairement être identifié avec Héraclès »<sup>4</sup>; ensuite, qu'à s'en tenir aux documents actuellement connus, le culte d'Héraclès à Istros est quasiment inexistant<sup>5</sup>, en contraste frappant avec la situation constatée dans les autres colonies de la Dobroudja — Tomis l'ionienne<sup>6</sup> et surtout la dorienne Callatis<sup>7</sup>.

## ΘΕΟΣ ΜΕΓΑΣ

La découverte, au cours des campagnes de fouilles 1956 et 1957, de plusieurs fragments architectoniques ayant appartenu à un temple du Θεός Μέγας représente l'un des résultats les plus importants des recherches poursuivies depuis dix ans dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler la « Zone sacrée » d'Istros<sup>8</sup>. Ces fragments sont notables par la qualité du matériau (marbre thasien à l'éclat très peu terni par le long séjour dans un sol maintes fois remanié au cours des siècles), aussi bien que par la finesse du travail, qui, dans l'état présent de nos connaissances, surpasse celle de tout autre monument mis au jour à Istros depuis le commencement des fouilles, en 1916. Aussi ai-je cru de mon devoir de le signaler

<sup>1</sup> Dans le bref commentaire qu'il consacre à l'inscription, G. Mihailov se contente de suggérer qu'il pourrait être question d'Athéna: « de Minerua et Victoria agitur » (*ouvr. cité*, p. 145).

<sup>2</sup> Πρακτικά τῆς Ἀρχαιολ. Ἐταιρίας, 1953, p. 47—60; 1954, p. 41—49 (*non vidi*).

<sup>3</sup> Je cite d'après le Bulletin épigraphique de l'année 1959: RÉG, LXXII, p. 180.

<sup>4</sup> RÉG, LXXIII, 1960, p. 175.

<sup>5</sup> Unique mention d'une association d'*Herakleistai* dans un décret du II<sup>e</sup> siècle de notre ère (*Dacia*, N.S., IV, 1960, p. 276, 1.32); statuette de basse époque romaine au Musée National des Antiquités de Bucarest (cote L 1694).

<sup>6</sup> Plus d'une dizaine de reliefs et sculptures, pour la plupart inédits, au Musée Régional de la Dobroudja, Constantza.

<sup>7</sup> B. Pick, *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands*, I, 1 (Berlin, 1889), nos. 290—296. Cf. Hanell, *ouvr. cité*, p. 202.

<sup>8</sup> Ci-dessus, p. 127, et note 3.

sans tarder à l'attention du monde savant, ce que j'ai fait dans un petit travail publié en 1959 en collaboration avec Gabrielle Bordenache<sup>1</sup>. C'est dire que je ne m'attarderai pas aujourd'hui sur l'aspect architectural du problème, me contentant



Fig. 5

de rappeler simplement que par un heureux hasard l'inscription qui ornait l'épistyle du temple nous a été conservée et que sa teneur est la suivante:

[Π]εισίστρατος Μνησιστράτου Θάσιος Θεῶι Μεγάλωι  
[ἐ]πι ἱέρω Ξενοχάρου τοῦ Ἀπολλωνίου.

Nous voici donc en présence du premier (et, pourrait-on ajouter, de l'unique) document attestant l'existence à Istros, au III<sup>e</sup> siècle av. notre ère, d'un culte consacré au Grand Dieu, divinité connue jusqu'ici exclusivement par des témoignages — épigraphiques, numismatiques, archéologiques — recueillis à Odessos, sur le littoral bulgare de la mer Noire<sup>2</sup>. On s'accorde généralement à lui attribuer une origine thrace (son appellation locale semble avoir été Derzélas<sup>3</sup>), mais il est permis de croire que dans son élaboration il a dû entrer plus d'un élément grec. Seigneur du monde souterrain, le Grand Dieu rappelle par certains côtés Pluton et Sarapis<sup>4</sup>,

<sup>1</sup> *Le temple du ΘΕΟΣ ΜΕΓΑΣ à Istros*, dans BCH, LXXXIII, 1959 (2), p. 455–465. Cf. *Histria II* (en préparation).

<sup>2</sup> G. Kazarov, dans RE XV, 226–230; B. Hemberg, *Die Kabiren*, Uppsala, 1950, p. 221–227.

<sup>3</sup> IGB, I, 47, 48, 49 (toutes d'époque romaine).

<sup>4</sup> Em. Condurachi, dans *Cronica Numismatică și Arheologică*, 1939, p. 148–153; Th. Guerassimov, dans BSA Varna, VIII, 1951, p. 65–72.

par d'autres le Dieu-Cavalier thrace, à qui — sur certains monuments récemment découverts<sup>1</sup> — il emprunte jusqu'à la monture. Par ailleurs, son culte semble avoir été lié également au culte des Cabires, encore qu'à vouloir préciser ces rapports on se heurte aux plus grandes difficultés<sup>2</sup>. J'ajouterai qu'il y a difficilement un simple hasard dans le fait qu'au moment où les vestiges du temple du Grand Dieu viennent d'être découverts, les preuves de la faveur dont paraissent avoir joui à Istros, vers la fin de l'époque hellénistique, les Grands Dieux de Samothrace continuent elles-aussi à se multiplier.

## ΜΕΓΑΛΟΙ ΘΕΟΙ ΟΙ ΕΝ ΣΑΜΟΘΡΑΙΚΗΙ

L'existence à Istros d'un temple des Μεγάλοι Θεοί nous était connue depuis longtemps, grâce à deux décrets du II-e siècle dont le dispositif nous apprend que les stèles respectives avaient été exposées... ἐν τῷ Σαμοθρακίῳ<sup>3</sup>. La même indication apparaît dans un texte de même époque, toujours un décret honorifique<sup>4</sup>, où il est dit qu'un exemplaire de l'inscription, gravé par les soins des *hégémons*, était destiné à être placé... παρὰ τὸν βωμὸν τῶν Θεῶν ἐν Σα[μ]οθ[ρα]κίῃ (j'entends: près de l'autel du temple des Dieux de Samothrace, autrement dit, cette fois encore dans le Σαμοθράκιον).

A cette première information s'ajoute une autre, à savoir qu'en récompense des services rendus à la cité, le titulaire du décret, déjà prêtre des Grands Dieux, allait recevoir ce sacerdoce à titre viager et même héréditaire, la dignité en question devant passer à chaque génération au plus âgé de ses descendants mâles: ... δεδόσθαι δὲ αὐτῷ καὶ ἐκγόν[οις αἰεὶ τῷ] πρεσβυτάτ[ω] τῶν ὄντων ἱερωσύ[νην... ] Θεῶν τῶν ἐν Σαμοθρακίῃ καὶ στε[φανη]φορίαν καθάπερ καὶ τοῖς ἄλλοις ἱερέ[σιν, ὅπως] καὶ οἱ λοιποὶ φι[λ]οτιμ[ό]τεροι γ[ί]ν[ω]νται εἰδό[τε]ς ὅτι ὁ δῆ[μος] τιμᾶι [τ]οῦ[ς] ἀγ[α]θοῦς τῶν ἀν[δρῶν], ἀποδιδ[ού]ς χάρι[τα]ς ἀξία[ς] τῶν εὐεργ[ετημᾶ]των<sup>5</sup>.

Cette manière de récompenser les services de certains bienfaiteurs nous était déjà connue grâce au décret en l'honneur de Diogène signalé plus haut, aussi ne vais-je pas m'attarder à en relever l'intérêt. Tout au plus hasarderai-je l'hypothèse que, tout comme dans le cas de ce dernier, de qui le père avait fait construire à ses frais un temple des Muses<sup>6</sup>, un lien a pu exister entre la famille de Dionysios et les divinités dont il allait devenir le prêtre à vie, soit que certains de ses ascendants comptassent parmi les premiers habitants d'Istros initiés aux mystères des Cabires, soit que Dionysios lui-même ait favorisé l'implantation de cette reli-

<sup>1</sup> G. Tontcheva, BIAB, XVIII, 1952, p. 83—91.

<sup>2</sup> Il suffira de faire observer que dans le décret fragmentaire publié par A. Salaž, BCH, LII, 1928, p. 395 (= P. M. Fraser, *Samothrace*, II 1, p. 33, no. 6) le rapport postulé par l'éditeur entre le culte de Derzélas et celui des Dieux de Samothrace ne saurait s'autoriser d'aucune indication explicite ou implicite du texte. Bien mieux, même l'hypothèse selon laquelle à Odessos l'honneur de l'éponymie aurait été dévolu au prêtre du Grand Dieu apparaît peu probable, comme l'a fait remarquer récemment L. Robert, *Rev. Phil.*, XXXIII, 1959, p. 193, n. 1 et 211.

<sup>3</sup> *Histria IV*, p. 543, no. 4, l. 5; *Istros*, I, 1934, p. 123.

<sup>4</sup> Mus. d'Histria, inv. no. 325, lignes 29—30 (en cours d'impression dans *Dacia*, N.S., V, 1961).

<sup>5</sup> Lignes 20—27.

<sup>6</sup> Ci-dessus, p. 135.

gion de salut dans sa patrie, à une époque où la diffusion du culte des Grands Dieux dans les colonies de la Dobroudja était plus grande qu'à tout autre moment de l'histoire <sup>1</sup>.

### Dioseures

Pour clore ce passage en revue de documents inédits ou insuffisamment connus concernant les cultes d'Istros à l'époque hellénistique, je choisis un fragment de dédicace aux Dioscures datant du II<sup>e</sup> siècle et qui, comme la plupart des textes qui précèdent, trouvera sa place dans le chapitre épigraphique d'*Histria II*, après avoir été sommairement publié dans le rapport préliminaire sur la campagne de fouilles de l'été 1953.

5. Mus. Histria, inv. no. 267. Fragment d'une petite stèle votive en marbre, à fronton et acrotères, brisé à gauche et en bas. Hauteur (fronton compris): 25 cm; largeur: 20 cm; épaisseur: 10 cm. Hauteur des lettres: 13 mm. A droite, au-dessus du fronton triangulaire, étoile à huit rayons symbolisant l'un des fils de Zeus, motif qui devait sans doute figurer également sur le côté gauche de la stèle, actuellement brisé. Première édition: D.M. Pippidi, dans SCIV, V, 1954, p. 92, no. 2.

[Ὁ δεῖνα] Μενεχάρ[μου]  
[φύσει δὲ . . . .] του Διοσκόρου<sup>2</sup>  
[εὐχαριστ]ήριον.

A la fin de la ligne 1, bien qu'à moitié détruit, M sûr. — A la fin de la ligne 2, là où autrefois j'avais cru reconnaître — AI, un nouvel examen de la pierre m'a

<sup>1</sup> On s'accorde à fixer entre 260 et 100, environ, l'époque de la plus forte diffusion des cultes de Samothrace dans les colonies de la côte occidentale de la mer Noire (ainsi, en dernier lieu, Hemberg, *ouvr. cité*, p. 213). Cependant, des documents découverts à Seuthopolis prouveraient que la pénétration de la religion des Cabires chez les Thraces de l'intérieur a eu lieu à une époque antérieure au plus ancien témoignage provenant des villes grecques du littoral, selon D. Dimitrov, *Neuentdeckte Dokumente über die Religion der Thraker der frühhellenistischen Epoche*, dans *Hommage à W. Déonna*, 1957, p. 181-193. Quoi qu'il en soit de ce problème de priorité, et pour nous en tenir exclusivement aux villes de la Dobroudja, il faut préciser que d'inscriptions se rapportant au culte des Dieux de Samothrace on n'en connaît guère avant le II<sup>e</sup> siècle. C'est plus ou moins de la même période que datent les documents d'Istros cités dans le texte et le fragment de loi sacrée découvert à Tomis (LGS 84), plusieurs fois réédité et étudié depuis la fin du siècle dernier (cf. notamment P. Roussel, dans BCH, L, 1926, p. 313-317 et L. Robert, dans *Istros*, II, p. 10-11). Il y a lieu d'observer toutefois que la religion de Samothrace s'est rarement propagée pour ainsi dire « à l'état pur » et que le plus souvent le culte des Μεγάλοι θεοί se confond dans nos documents avec celui des Dioscures, dont l'époque de diffusion dans les villes du Pont Gauche est approximativement la même. Comme l'a fait remarquer justement F. Chapouthier (*Les Dioscures au service d'une déesse*, Paris, 1935, p. 181), « les deux groupes de divinités protégeaient contre les périls de la mer », ce qui, selon toute vraisemblance, a conduit à une identification presque totale du trio des Tyndarides et de la triade samothracienne (sur ce point, cf. également Hemberg, *ouvr. cité*, p. 215-216). Les témoignages sur le culte des Dioscures à Tomis ont été recueillis et commentés par Jean Babelon dans les *Mélanges Charles Picard* (= RA 1948), I, p. 24-33. Pour Callatis, il suffira de renvoyer à AEM, XIX, 1891, p. 110, no. 67, ainsi qu'au relief publié par Th. Sauciac-Săveanu, *Dacia*, IX-X, 1941-1944, p. 278, fig. 15 (8).

<sup>2</sup> Pour les variantes de graphie Διόσκοροι-Διόσσοροι, cf. Restelli, Riv. di Filologia, LXXIX, 1951, p. 246-257.

permis de lire de manière certaine ΟΥ. ce qui m'oblige à remplacer la restitution [MHTPI ΘΕΩΝ Κ]ΑΙ par celle que je propose aujourd'hui et qui s'autorise de nombreuses analogies (e.g. IPE, I<sup>2</sup>, 440: [Αὐρ.] Ἑρμοκράτης Μύρωνος, φύσει δὲ Θειμοθέου, ἐφιλοτεμησάμην . . . δηνάρια τρισχίλια εἰς τὸν ναὸν τῆς Ἀφροδίτης).



Fig. 6

Le culte des jumeaux de Zeus, Castor et Polydeukès, est attesté à Histria dès le III<sup>e</sup> siècle av. notre ère, date de l'important relief (aujourd'hui au Musée National de Bucarest, cote L 617) consacré à la fin d'une campagne victorieuse par Callieratès fils de Callieratès, commandant du corps expéditionnaire envoyé par les habitants d'Istros au secours des habitants d'Apollonie du Pont:

[Καλλικρα]άτης Καλλικράτου καὶ οἱ στρατιῶ[ται] πεπλευκότες ἐπὶ βοήθειαν [Α]πολλωνιαταῖς, Διοσκόροις Σωτήρσι<sup>1</sup>.

En cette circonstance, l'hommage reconnaissant des survivants s'adressait aux Dioscures en tant que patrons de la navigation et protecteurs des marins<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> V. Pârvan, dans AA, 1915, col. 270 (= *Histria IV*, p. 546, no. 61, réédité par D. M. Pippidi et Em. Popescu dans *Dacia*, N. S., III, 1959, p. 235, no.1).

<sup>2</sup> Cf. l'Hymne homérique aux Dioscures I 6-17; Theocr. XXII 6-22; Diodore, IV 43, 1-2. Je n'ai pu consulter la dissertation de K. Jaisle, *Die Dioskuren als Retter zur See bei den Griechen und Römern*, Tübingen, 1907.

et il est hors de doute que la faveur dont les Jumeaux divins jouissent à l'époque hellénistique dans la plupart des colonies grecques de la côte occidentale de la mer Noire leur était prodiguée en premier lieu en cette hypostase. Par ailleurs, il ne faut pas oublier non plus qu'au cours des mêmes siècles le culte des Dioscures s'associe étroitement à celui des Dieux de Samothrace, avec lesquels ils se confondent plus d'une fois<sup>1</sup> et dont ils partagent la popularité non seulement à Istros, où il y avait au II-e siècle un *Σαμοθράκιον* qui comptait parmi les sanctuaires les plus vénérés de la ville<sup>2</sup>, mais aussi à Tomis et à Callatis, d'où nous disposons à cet égard de témoignages importants, cités à la fin du paragraphe précédent<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Ainsi dans OGI 40 (de Délos), lignes 4-5 : . . . *ιερεὺς . . . Θεῶν μεγάλων Σαμοθράκιων Διοσκουήρων Καβει[τρων]*, et dans toute une série de textes de même provenance, réédités par P. Roussel et M. Launey, *Inscriptions de Délos (Décrets postérieurs à 166 av. J. — C. — Dédicaces postérieures à 166 av. J. — C.)*, Paris, 1937, n-os 1898, 1900, 1900, 1901, 1902.

<sup>2</sup> Dans cet ordre d'idées, l'on notera qu'à l'état présent de nos connaissances les seuls sanctuaires d'Istros ayant servi à l'exposition de décrets de l'Assemblée paraissent avoir été le temple d'Apollon Médecin et celui des Dieux de Samothrace. Ceci ne nous autorise naturellement pas à affirmer qu'à l'instar du *Μετρόον* d'Athènes ce dernier aurait abrité les archives de l'État, ainsi qu'il a été soutenu par Pârvan, *Dacia*, I, 1924, p. 277 et, plus récemment, par Hemberg, *Die Kabiren*, p. 222.

<sup>3</sup> Outre les documents cités ci-dessus, p. 140 n. 1, cf. les poids à l'image des Dioscures étudiés par C. Moisil, *SCN*, I, 1957, p. 269-270 (Callatis) et 283 (Tomis).